



Paris, le 10/03/2026

**Formation Spécialisée
du Comité Social d'administration de Service Central de Réseau
Déclaration liminaire**

En préambule, Solidaires Finances Publiques vous souhaite la bienvenue,
Madame la Présidente, puisque c'est la première fois que vous présidez cette instance.

Madame la Présidente,

À l'occasion de cette formation spécialisée, nous souhaitons vous alerter sur plusieurs sujets majeurs touchant directement aux conditions de travail et à la santé des agents et agentes de la DGFIP et en particulier des personnels de services centraux.

Ce dimanche 8 mars était célébrée la Journée internationale du droit des femmes.

Malgré les annonces autour du plan Égalité professionnelle 2025-2027, les inégalités persistent fortement à la DGFIP. Les femmes demeurent majoritaires dans les catégories les moins reconnues, sous-représentées dans les grades supérieurs, moins bien rémunérées à travail égal et davantage concernées par le temps partiel contraint.

Ces inégalités marquent l'ensemble de leur carrière. La transposition de la directive européenne sur la transparence salariale constitue un enjeu central, à condition qu'elle soit appliquée de manière ambitieuse et effective.

Les droits des agents et des agentes, une fois de plus attaqués !

En effet, le projet de réforme des autorisations spéciales d'absence, notamment celles liées à la parentalité et aux situations familiales sensibles, suscite de fortes inquiétudes. Présentées comme une harmonisation, ces évolutions pourraient conduire à un recul des droits existants. Quand les droits familiaux reculent, c'est l'équilibre vie professionnelle et vie personnelle qui se dégrade.

Par ailleurs, depuis le 1er janvier 2026, l'action sociale ministérielle continue, elle aussi, de se dégrader, en particulier la restauration collective.

Les tarifs ont augmenté avec un plafond d'harmonisation relevé de 0,55 €, atteignant 6,22 € en Île-de-France et 6,70 € en région, auxquels s'ajoute désormais 0,20 € pour le 1er pain qui auparavant était gratuit.

Cette hausse touche tous les agents et agentes, et pénalise surtout les plus modestes, qui représentent 59 % des usagers et usagères. Pour certaines et certains, l'accès à un repas complet devient difficile, ce qui se traduit déjà par une baisse de fréquentation croissante des restaurants administratifs par les agentes et les agents, en particulier les plus jeunes dont les indices sont les moins élevés.

Solidaires Finances Publiques rappelle que l'accès à la restauration collective est un droit social fondamental, garantissant à chaque agent et agente un repas équilibré, de qualité et financièrement accessible.

La souffrance au travail à la DGFIP

Solidaires Finances publiques rappelle que la souffrance au travail à la DGFIP s'accroît d'année en année.

Les témoignages d'agentes et d'agents en détresse que nous recevons quasi quotidiennement en témoignent. La période probatoire arrivée à son terme fin février 2026 et qui est spécifique aux Services Centraux, constitue une épreuve difficile et particulièrement anxiogène pour les agentes et agents nouvellement arrivé·e·s.

Elle engendre un stress important et peut être vécue comme un échec personnel lorsqu'elle n'aboutit pas sur une confirmation sur leur poste.

Et la situation ne fait que s'aggraver car désormais, même celles et ceux qui sont confirmé·e·s demeurent anxieux au-delà de la date de leur confirmation.

Ainsi, certaines agent·e·s s'inquiètent encore à l'issue de la période probatoire, et nous contactent même afin de savoir si, je cite :

« Puis je me faire expulser de mon bureau à partir de maintenant ? ».

L'emploi du terme « expulser » dans cet exemple particulier en dit très long et témoigne de la violence extrême ressentie par les agentes et agents qui se sentent en permanence sur la sellette.

La Direction générale qui est confrontée depuis quelque temps, comme l'ensemble de la DGFIP à une baisse d'attractivité, doit se poser les bonnes questions et revoir en profondeur les modalités d'accueil, de formation, de tuitages des nouvelles et nouveaux arrivant (es) et mettre effectivement en place des points d'étape réguliers avec les arrivant(es), ce qui n'est pas toujours fait malgré les consignes du service RH.

Même si ce point relève du CSA SCR, Solidaires Finances Publiques souhaite, dans cette instance, dénoncé avec force la pratique de l'administration consistant à réclamer des indus de rémunération, parfois sur près de deux ans, sans ménagement pour les agents concernés. Ces demandes, portant sur des sommes importantes, sont souvent notifiées brutalement, y compris pendant les vacances scolaires, ce qui est jugé inadmissible.

Solidaires Finances Publiques rappelle que lorsque l'administration commet une erreur dans la liquidation de la paie, l'agent n'en est en aucun cas responsable. Pourtant, ce sont bien les agents qui en subissent les conséquences, avec un stress important, une dégradation de la santé et une atteinte aux conditions de vie au travail.

Cette situation est d'autant plus inacceptable qu'elle intervient dans un contexte où aujourd'hui, doit être examiné le plan d'action 2025-2027 relatifs aux conditions de travail et à la prévention du risque suicidaire. Solidaires Finances Publiques souligne ainsi la contradiction flagrante entre les discours institutionnels sur la qualité de vie au travail et les pratiques administratives qui aggravent la souffrance des agents.

Pourtant, l'année 2025 a été marquée par un nombre alarmant de suicides et de tentatives de suicides, révélant l'ampleur du mal-être au sein des services de la DGFIP.

D'ailleurs, Solidaires Finances Publiques déplore que la présentation du plan d'action 2025-2027 sur les conditions de travail et la prévention du risque suicidaire, inscrite à l'ordre du jour, ne fasse pas l'objet d'une formation spécialisée dédiée, compte tenu de la gravité de la situation et de l'ampleur des questions qui se posent.

Solidaires Finances Publiques alerte également sur la multiplication des situations d'épuisement professionnel et de dépression, dans un contexte où le collectif de travail est profondément meurtri. Pour Solidaires Finances Publiques, le plan d'action relatif à la prévention des risques suicidaires est jugé insuffisant, car trop centré sur l'individu et ne s'attaquant pas aux causes organisationnelles profondes de la souffrance au travail :

- restructurations permanentes,
- suppressions d'emplois,
- réorganisations incessantes
- perte de sens du travail.

Une politique de prévention efficace doit prioritairement, agir sur ces facteurs collectifs et structurels. Si ces situations sont multifactorielles, Solidaires Finances Publiques rappelle que l'employeur porte une responsabilité majeure dans l'organisation du travail. Derrière chaque document réglementaire (DUERP, PAPRIACT, fiches de signalement, auditions), il existe des réalités humaines qui ne peuvent être réduites à de simples indicateurs. Les drames observés ne constituent que la partie visible d'une souffrance au travail structurel, issue de politiques durablement orientées vers des logiques budgétaires, et des économies présentées comme inéluctables.

Solidaires Finances Publiques déplore enfin un plan d'action excessivement axé sur des dispositifs de prévention tertiaire, tels que le « secours en santé mentale », qui individualisent la prise en charge de la souffrance, sans traiter les causes organisationnelles des risques psychosociaux. La priorité doit être donnée à une prévention primaire et secondaire, agissant directement sur l'organisation du travail, seule capable de répondre durablement au mal-être des agents.

Même si ce point relève du CSA-SCR, Solidaires Finances Publiques réitère avec insistance sa demande de rendre clairement visible, c'est-à-dire sur la page d'accueil du site Ulysse, comme c'était le cas auparavant, le numéro de téléphone de la plateforme d'écoute, afin d'en garantir l'accès effectif à l'ensemble des agents.

Solidaires Finances publiques avait également demandé que soit inscrit à l'ordre du jour, les Travaux du Grand Bercy et les Travaux de la RATP. Même si ce point semble concerner d'avantage le CSA-SCR, pour Solidaires Finances Publiques, ces deux sujets ont un impact direct sur les conditions de vie au travail et doivent être évoqués au sein de cette instance.

Enfin, malgré de multiples alertes, Solidaires Finances Publiques dénonce la réception plus qu'aléatoire des messages adressé(e)s aux agentes et aux agents par certains permanents syndicaux. Pour preuve, le message BVA invitant à participer à l'enquête de l'observatoire interne, ainsi que les diverses relances, n'ont pas été reçu par les permanents de la section DG de Solidaires Finances Publiques.

Quelle que soit la raison de cet « oubli », technique ou autre, il se traduit par une discrimination syndicale. Solidaires Finances Publiques tient à rappeler que les représentants du personnel sont aussi des agent (es) de la DGFIP, qui doivent pouvoir s'exprimer dans le cadre de cet Observatoire interne.

Sur les autres points à l'ordre du jour, nous interviendrons dans le cours des débats.

Nous vous remercions, Madame la Présidente ainsi que votre équipe, pour la documentation fournie et pour la préparation de cette Formation spécialisée.

-----ooOOOoo-----

